ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception): 12/03/2016
ម៉ោង (Time/Heure): 15:00
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: ឆាយ ណាង

Doc. n° E172/25

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ
Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

À: **Bureau de l'administration ; toutes les parties dans le dossier n° 002**

Date: 25 mai 2012

DE: **M. le Juge Nil Nonn, Président de la Chambre de première instance**

COPIE: **Tous les juges de la Chambre de première instance; la juriste hors-classe de la Chambre de première instance**

OBJET: **Audience du 17 octobre 2012**

À la suite de son mémorandum du 25 mai 2012 concernant la programmation de la comparution d'un certain nombre d'experts proposés (document n° E172/24), la Chambre a indiqué qu'elle sera dans l'obligation de siéger le mercredi 17 octobre 2012 afin qu'Élizabeth Becker puisse terminer sa déposition. La disponibilité de M^me^ Becker est très limitée et le fait de ne pouvoir tenir audience ce jour-là compromettrait la capacité de la Chambre à mener à terme cette déposition dans le temps réservé à cette fin. Les efforts en vue de trouver une autre date pour la déposition de M^me^ Becker se sont révélés infructueux.

Après s'être renseignée auprès du Bureau de l'administration, la Chambre avait été informée que le 17 octobre 2012 n'était pas un jour férié national. La Chambre a par la suite été avertie que les avis diffèrent quant à savoir si ce jour sera finalement déclaré jour férié national ou non.

La Chambre informe le Bureau de l'administration que, pour les raisons susmentionnées, elle n'a pas d'autre option que de siéger ce jour-là. Si ce jour devait ultérieurement être déclaré jour férié national, il est proposé de donner aux membres du personnel national devant servir le 17 octobre 2012 pour les besoins du procès un jour de congé compensatoire (de préférence un vendredi, où généralement la Chambre ne siège pas).